

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Provence - Alpes - Côte d'azur

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : Dispositif départemental pouvant comprendre des opérations liées à des territoires infra départementaux.

SERVICE GESTIONNAIRE : Conseil départemental des Bouches du Rhône - Service FSE

CODE ET INTITULE : PACAOI556 Provence - Alpes - Côte d'azur_ Opération interne - Favoriser l'insertion et l'inclusion active par le Département des Bouches-du-Rhône

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

DISPOSITIFS :

1.h.94 Actions visant à permettre l'accompagnement renforcé vers l'emploi des personnes en recherche d'emploi ainsi que l'articulation de l'accompagnement professionnel et social

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Département des Bouches-du-Rhône.

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 6 700 000 €

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 28/06/2023

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 08/09/2023

DESCRIPTION ET CONTEXTE :

· **Au niveau européen**

La stratégie d'intervention du FSE pour 2021-2027 s'inscrit dans un contexte économique et social qui demeure difficile. L'action du fonds vise ainsi à corriger les déséquilibres structurels du marché du travail



français et à faire face aux conséquences de difficultés sociales accrues. Il vise ainsi l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et des inactifs.

Pour répondre aux principaux défis, le programme FSE+ Etat entend déployer une stratégie orientée autour de 7 priorités, dont 4 majeures correspondant au principaux défis (insertion, jeunes, compétences, marché de l'emploi) et 3 spécifiques (aide matérielle, innovation, AS RUP). La Priorité 1." Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi" est orientée vers les organismes intermédiaires dont les Départements font partie en délégation de l'Autorité de Gestion.

· **Au niveau national**

Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion, produit d'une importante concertation nationale et adopté par le Gouvernement en janvier 2013 s'articule autour de trois grands axes de réformes :

- Réduire les inégalités et prévenir les ruptures ;
- venir en aide et accompagner vers l'insertion sur le marché du travail ;
- coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs.

Les travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du « Plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion » ont permis de mettre en avant la pertinence des parcours intégrés et renforcés dans une perspective d'accompagnement global de la personne pour permettre aux personnes très éloignées de l'emploi d'accéder à l'emploi, considérant que l'accès à l'emploi est le facteur premier d'insertion et de prévention de la pauvreté.

Au cœur de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) porte l'ambition que l'ensemble de celles et ceux qui veulent trouver une place dans la société par le travail et l'activité y parviennent. Cette volonté repose sur la conviction que seul l'accès à l'emploi permet une sortie durable de la pauvreté. Le droit à un accompagnement personnalisé doit plus que jamais devenir une réalité tangible et accessible en tout point du territoire.

Le Gouvernement a lancé une concertation nationale et soutenu 14 territoires d'expérimentation qui ont permis de définir la méthode du SPIE pour renforcer l'efficacité de l'accompagnement vers l'emploi pour les personnes qui rencontrent des difficultés particulières pour s'insérer sur le marché du travail.

En 2022, ce sont 79 territoires dont le Département des Bouches-du-Rhône qui déploient le service public de l'insertion et de l'emploi. Les objectifs du SPIE reposent sur 4 grandes orientations :

- **SIMPLIFIER** les démarches et les différentes étapes pour les personnes jusqu'au retour à l'emploi, grâce à la connexion entre les partenaires et grâce à une approche globale. Quel que soit l'interlocuteur initial, ce sera le bon interlocuteur ;
- **ACCÉLERER** le retour à l'activité en proposant des rendez-vous et des accompagnements dans un délai raccourci et en renforçant la coordination et les échanges entre les différents intervenants pour que la personne n'expose qu'une seule et unique fois sa situation ;



- RÉVELER des envies, des ambitions mais aussi des talents et permettre aux personnes de rebondir vers de nouveaux métiers en combinant ainsi offre et demande d'emploi ;
- ACCOMPLIR en accompagnant les personnes vers la réussite de leur projet professionnel en ayant levé tous les freins.

Par ailleurs, la loi relative au revenu de solidarité active confie au Département la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre du Programme Départemental de l'Insertion (PDI). En cohérence avec les compétences des Départements, l'Autorité de gestion a choisi de leur déléguer la gestion d'une partie des fonds du FSE+ en tant qu'organismes intermédiaires gestionnaire d'une subvention globale FSE+.

· **Au niveau départemental**

Ainsi, le Département des Bouches-du-Rhône a pris appui sur le Programme Départemental d'Insertion (PDI) pour déposer la demande de gestion de la Subvention Globale Fonds Social Européen + auprès de l'État, Autorité de Gestion. La demande de gestion de la Subvention Globale a été construite en prenant appui sur la politique départementale. Celle-ci, au regard du « Plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion » et des nouveaux enjeux a évolué pour s'articuler autour de 3 enjeux majeurs:

- favoriser un parcours dynamique, solidaire et adapté,
- créer des passerelles entre l'insertion et les entreprises,
- améliorer l'accès à la formation et valoriser les compétences.

Les priorités du Département ont ainsi été intégrées aux dispositifs qu'il souhaite accompagner au titre du Fonds Social Européen + sur la période 2022 - 2027 afin de renforcer les actions déjà menées à partir de ses propres financements et s'inscrire dans le cadre plus global de la croissance inclusive, à savoir favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Le Département des Bouches-du-Rhône a donc choisi d'orienter ses priorités d'action autour de 2 dispositifs qui s'inscrivent de la manière suivante dans le Programme Opérationnel Fonds Social Européen +:

- Objectif stratégique 4: "Une Europe plus sociale et inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux",
- Priorité: 1. Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus
- Objectif spécifique (ESO4.8.): "1.h Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier.

La mobilisation de l'OS H doit permettre d'articuler pour les groupes défavorisés". Au sein d'un même projet l'approche professionnelle et sociale, notamment à travers la question de la levée des freins sociaux. L'objectif premier est l'insertion professionnelle ou l'insertion sociale dans et par l'emploi. Les actions menées dans ce cadre peuvent être uniquement orientées « emploi » ou être combinées avec des actions d'insertion sociale. Il s'agit dans le cadre de l'OS H de permettre la constitution d'un



accompagnement global, intégrant les démarches d'ingénierie et de coordination des acteurs, en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi ou les plus fragilisées, en combinant autant que nécessaires les actions professionnelles et d'ordre social. L'objectif est de pouvoir structurer des parcours d'insertion mobilisant l'ensemble des solutions nécessaires, telles que la levée des freins sociaux ou l'insertion par l'activité économique dans un objectif d'insertion professionnelle. En confiant principalement l'animation de cette priorité aux organismes intermédiaires, l'autorité de gestion entend permettre un déploiement du FSE+ en cohérence et en appui au service public de l'insertion et de l'emploi. Le FSE+ doit être un instrument du déploiement de cette stratégie nationale.

L'enveloppe dédiée à cet appel à projet est de 6 700 000 €.

THÈME : Opération Interne - Favoriser l'insertion et l'inclusion active

